



Grand-Duché de Luxembourg

## Administration Communale de WEISWAMPACH

Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

97 80 75 -10 / 97 80 78 / <https://www.weiswampach.lu/> / [urbanisme@weiswampach.lu](mailto:urbanisme@weiswampach.lu)

# Certificat

En date du **10 septembre 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir 2024/067

Genre de la construction Rénovation de la cour par la pose de pavés et construction d'une mûr de soutènement

Localisation de la construction

Section	Lieu-dit	Parcelle cadastrale
C de Weiswampach	Gruuss-Strooss	407/7422
C de Weiswampach	Gruuss-Strooss	407/7419

22 Gruuss-Strooss  
9991 Weiswampach  
Luxembourg

Nom et adresse du permissionnaire

Schaefer AG  
Monsieur Edgar Schaefer  
22 Gruuss-Strooss  
9991 Weiswampach  
Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

18 SEP. 2024

Weiswampach, le \_\_\_\_\_

Le Bourgmestre.

**Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.**